

NEAUPHLE LE CHATEAU

Honoraires en € TTC (TVA 20%). A partir du 01/08/2017



Transaction

- **3,50 % TTC** du prix net vendeur mandat exclusif, charge acquéreur
- **4% TTC** du prix net vendeur mandat simple, charge acquéreur
- Minimum de **5000 € TTC** au taux de TVA en vigueur
- Interagences : L'agence est rémunérée par l'agence mandatée par le vendeur (rétrocession d'honoraires)



Location (à la charge du locataire)

Visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail

- **10 € TTC** par m² de surface habitable en zone tendue
- **12 € TTC** par m² de surface habitable en zone très tendue
- Etablissement d'état des lieux d'entrée: **3 € TTC** par m² de surface habitable



Location (à la charge du propriétaire)

Les honoraires facturés aux propriétaires seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tel que vu ci-dessus.

Règlement : nos honoraires sont dus à la réalisation de l'acte authentique de vente ou le jour de la signature du bail de location et directement payés contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur. L'agence immobilière KUBIMMO ne reçoit ni détient d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission



KUBIMMO
Bien vu, bien vendu.

CHANTELOUP EN BRIE

Honoraires en € TTC (TVA 20%). A partir du 01/01/2018



Transaction

- **3,50 % TTC** du prix net vendeur mandat exclusif, charge vendeur
- **3,75 % TTC** du prix net vendeur mandat semi-exclusif, charge vendeur
- **4% TTC** du prix net vendeur mandat simple, charge vendeur
- Minimum de **7 000 € TTC** au taux de TVA en vigueur
- Interagences : L'agence est rémunérée par l'agence mandatée par le vendeur (rétrocession d'honoraires)



Location (à la charge du locataire)

Visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail

- **10 € TTC** par m² de surface habitable en zone tendue
- **12 € TTC** par m² de surface habitable en zone très tendue
- Etablissement d'état des lieux d'entrée: **3 € TTC** par m² de surface habitable



Location (à la charge du propriétaire)

Les honoraires facturés aux propriétaires seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tel que vu ci-dessus.

Règlement : nos honoraires sont dus à la réalisation de l'acte authentique de vente ou le jour de la signature du bail de location et directement payés contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur. L'agence immobilière KUBIMMO ne reçoit ni détient d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission



KUBIMMO

Bien vu, bien vendu.